DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1356 :
Mise à disposition du Complexe Sportif Nelson MANDELA à l'association FRANCE ALZHEIMER

ETAIENT PRESENTS :
MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Héléna, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :
MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphano) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :
MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.

SERVICE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1356-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°29/1356 : Mise à disposition du Complexe Sportif Nelson MANDELA à l'association FRANCE ALZHEIMER.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité a été sollicitée par l'Association France Alzheimer pour l'organisation d'un village santé et animations diverses dans le cadre de la journée mondiale Alzheimer qui aura lieu le 8 Octobre 2023.

A cet effet, l'Association souhaite bénéficier de la mise à disposition d'un équipement sportif, en l'occurrence le Complexe Sportif Nelson Mandela de Terre-Sainte (gymnase, salle annexe et terrain gazonné).

Toutefois, cette emprise faisant partie intégrante du domaine public communal, il y a lieu de formaliser cette mise à disposition par une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Il est proposé d'apporter le soutien de la Commune en matière de logistique pour le bon déroulement de l'action par la mise à disposition également de tables, bancs, chapiteaux, chaises, podium dont pourrait disposer la municipalité à ces dates.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de 2 jours à compter du 7 Octobre 2023, compte tenu du caractère non lucratif de la manifestation,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER, la convention d'occupation temporaire précaire et révocable du domaine public.**
- **De l'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétence, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

MAIRIE DE SAINT-PIERRE LA REUNION

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1356-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023